

**En début de carrière, la situation sociale dépend du diplôme obtenu. Plus diplômées, les jeunes femmes actives ont, dans l'ensemble, des postes plus qualifiés que les hommes. Un diplôme d'enseignement supérieur améliore nettement le salaire, mais, cette fois, davantage pour les hommes.**

Les chances d'exercer une profession de cadre supérieur, enseignant, médecin, avocat, infirmière ou technicien, dépendent avant tout du niveau de diplôme et moins de l'origine sociale. Ainsi, en 2009, en début de carrière, 80 % des diplômés des cursus longs du supérieur entrés dans la vie active exercent une profession supérieure ou intermédiaire. La proportion est de 59 % pour les diplômés des cursus courts et de 25 % pour ceux qui ne possèdent que le baccalauréat (*graphique 01*). Un diplômé des cycles longs du supérieur a ainsi un avantage de 21 points sur un diplômé des cursus courts pour exercer une telle profession ; l'avantage des enfants de cadres sur ceux d'ouvriers est seulement de 6 à 9 points, lorsqu'ils détiennent un diplôme d'enseignement supérieur de même catégorie.

Depuis 2002, les femmes ont accès en plus fortes proportions que les hommes aux professions supérieures et intermédiaires, peu après la fin de leurs études (43 % contre 40 % en 2009). Ce résultat tient aux niveaux d'instruction et de diplômes des jeunes femmes, sensiblement plus élevés que ceux des hommes ; mais à diplôme égal, elles accèdent moins à ces professions que les hommes.

Via le métier exercé et les responsabilités, le niveau de salaire dépend lui aussi du niveau de diplôme, mais plus nettement pour les hommes. Modérées parmi les plus jeunes, les différences de rémunérations entre niveaux de diplômes s'amplifient avec l'ancienneté et l'âge. Ainsi, autour de 50 ans, le

salaire médian des diplômés de l'enseignement supérieur est double de celui des salariés ne détenant aucun diplôme, ce rapport s'élevant respectivement à 2,3 parmi les hommes et à 2,0 parmi les femmes.

Pour les sortants de l'enseignement secondaire, une formation validée par un diplôme améliore à moyen et long termes les conditions d'emploi et le statut professionnel. En 2009, parmi les jeunes qui ont arrêté leurs études de 2002 à 2006, c'est-à-dire en moyenne cinq ans auparavant, 73 % des diplômés des CAP et BEP et 83 % des bacheliers professionnels ont un emploi, contre 45 % des jeunes sans diplôme (*graphique 03*). Les bacheliers professionnels bénéficient des conditions les plus favorables de l'enseignement secondaire, à l'aune de la proportion totale d'emplois occupés. Un bachelier sur quatre exerce alors une profession intermédiaire ou est indépendant. Près d'un sur trois occupe un poste qualifié d'employé ou d'ouvrier.

Les diplômés des CAP et BEP ont davantage d'emplois qualifiés que les moins diplômés, sont moins au chômage, et, surtout, ont à peu près tous une expérience de l'emploi, dont sont dépourvus 10 % des jeunes sans aucun diplôme.

Le graphique 01 porte sur les jeunes « dans la vie active » ou « économiquement actifs » (possèdent ou recherchent un emploi).

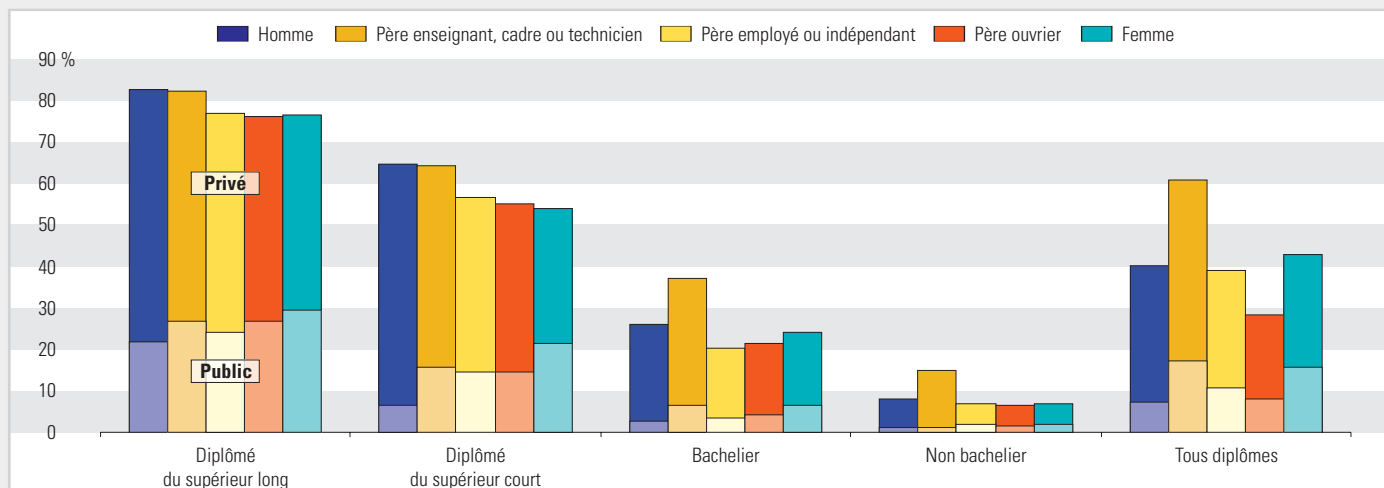
Les taux d'accès à une profession supérieure ou intermédiaire ne sont pas rigoureusement comparables à ceux des précédentes éditions (les catégories de professions ont été ajustées). Le secteur public comprend les emplois de la fonction publique d'État, hospitalière et des collectivités territoriales, mais exclut les entreprises publiques. L'origine socioprofessionnelle est définie par la profession du père, selon trois catégories (chefs d'entreprise, professions supérieures et intermédiaires ; ouvriers ; employés, agriculteurs, artisans et commerçants).

Le tableau 02 fournit des médianes de salaire des salariés à temps plein.

Le graphique 03 repose sur les enquêtes Emploi de l'INSEE (ensemble de l'année 2009) et concerne les jeunes qui ont fini leurs études initiales depuis 3 à 7 ans, soit de 2002 à 2006. Les professions « intermédiaires » réunissent les responsables qui n'ont pas le statut de cadre. Les employés non qualifiés sont les employés de commerce, de services directs aux particuliers, les agents de service de la fonction publique, ambulanciers et les agents de sécurité. Le classement selon la catégorie socioprofessionnelle n'est pas rigoureusement comparable à celui des précédentes éditions.

Source : MEN-DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE  
Champ : France métropolitaine

## 01 Accès à une profession supérieure ou intermédiaire, selon le diplôme, le sexe et le milieu d'origine (2009)



Lecture : en 2009, 83 % des hommes diplômés de l'enseignement supérieur long (histogrammes de gauche) exercent une profession supérieure ou intermédiaire (dont chef d'entreprise), pour 77 % des femmes, 76 % des jeunes dont le père est ouvrier et 83 % de ceux dont le père est cadre. Ces mêmes proportions fluctuent entre 54 % et 65 % pour les diplômés du supérieur court, entre 20 % et 37 % pour les bacheliers et entre 6 % et 15 % en deçà du baccalauréat.

Champ : sortis de formation initiale depuis 2 à 9 ans (entre 2000 et 2007) et actifs (occupent ou recherchent un emploi)

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (quatre trimestres 2009)

## 02 Salaires mensuels déclarés en 2009, en fonction de l'âge et du diplôme

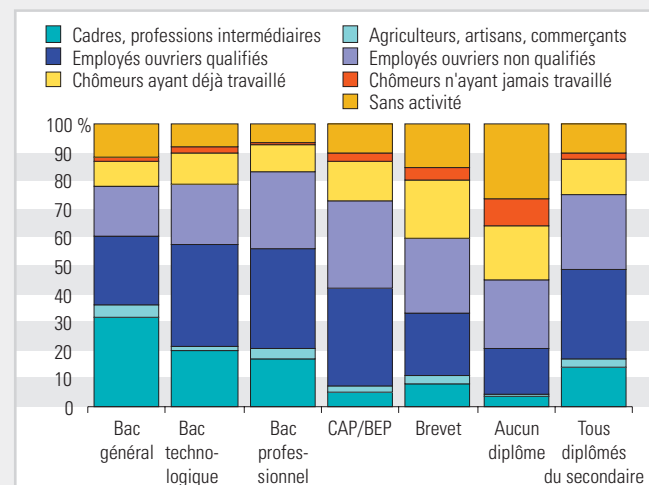
Salaires médians des salariés à temps plein

Hommes	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans
Supérieur long	1 470	2 150	2 870	3 500	3 700
Supérieur court	1 400	1 770	2 230	2 640	2 920
Bachelier	1 230	1 560	1 900	2 340	2 470
CAP/BEP	1 200	1 485	1 615	1 780	1 760
Brevet	900	1 450	1 710	1 900	
Certificat d'études				1 520	1 620
Aucun diplôme	1 010	1 380	1 450	1 500	1 500
Femmes					
Supérieur long	1 420	1 815	2 200	2 500	2 730
Supérieur court	1 330	1 550	1 880	2 200	2 300
Bachelier	1 110	1 350	1 550	1 800	2 040
CAP/BEP	1 100	1 260	1 350	1 450	1 560
Brevet		1 280	1 360	1 490	1 675
Certificat d'études				1 300	1 300
Aucun diplôme		1 190	1 210	1 250	1 280

Lecture : âgés de 45 à 54 ans et diplômés de l'enseignement supérieur long, la moitié des hommes déclare en 2009 percevoir un salaire net mensuel d'au moins 3 500 € (primes mensuelles incluses) et la moitié des femmes un salaire d'au moins 2 500 €. Seuls sont pris en compte les salariés, exerçant à temps plein, suffisamment représentés dans l'enquête (150 observations). Les salaires sont formulés en euros de 2009.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi 2009 de l'INSEE (quatre trimestres)

## 03 Situation professionnelle des jeunes sortis de formation initiale depuis environ 5 ans, en fonction de leur diplôme (année 2009)



Lecture : en 2009, cinq ans environ après la fin de leur formation initiale, 75 % des « diplômés du secondaire » (brevet, CAP, BEP et baccalauréats) avaient un emploi, pour 45 % des jeunes ayant seulement un certificat de formation générale ou n'ayant aucun diplôme.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi 2009 de l'INSEE (moyenne annuelle)